

Comment bénéficier des ARTI PRIMES?

✓ INSCRIPTION Inscrivez-vous en quelques clics sur Artiprimes.fr (sans engagement).

✓ SIMULATION .Simulez le montant de votre prime et créez votre dossier en ligne (avant la signature du devis)

✓ AH Butagaz vérifie l'éligibilité de votre demande et génère une Attestation sur l'Honneur (AH).

✓ TRAVAUX Faîtes signer votre devis et réalisez les travaux et la facturation du chantier.

✓ DOSSIER Renvoyez votre AH complétée et accompagnée de la copie de la facture des travaux. Butagaz vérifie que le dossier soit conforme aux exigences réglementaires.

✓ RÉGLEMENT Vos Artiprimes seront versées par virement à chaque trimestre. Votre client recevra sa prime par chèque.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur Artiprimes.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

(1) Offres soumises à conditions, les montants sont donnés à titre strictement indicatif et non contractuel. Ces montants dépendent de la validation de l'éligibilité de l'opération par nos services en fonction des caractéristiques techniques telles que définies par le dispositif réglementaire des Certificats d'Economies d'Energies (ex : zone géographique, matériaux utilisés, surface habitable ? revenus du ménage...). 800 € valable pour une maison individuelle et dont le ménage est en situation de précarité énergétique. 17,00 €/m2 valable pour une habitation en zone H1 et dont l'énergie est un combustible et dont le ménage est en situation de précarité énergétique. Plus d'informations sur Artiprimes.fr

Butagaz - SAS au capital de 195 225 000 € - 47/53, rue Raspail - 92 594 LEVALLOIS-PERRET
CEDEX - 402 960 397 RCS Nanterre Réf. : LF_ATPM_0118- Crédit photos : Getty Images.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ARTI PRIMES

Le coup de main pour financer les travaux de rénovation



Jusqu'à 800 €

Pour la mise en place d'une
chaudière haute performance⁽¹⁾

Jusqu'à 17 €/m²

Pour l'isolation de comble
ou de toiture⁽²⁾

En partenariat avec la

Qu'est-ce que les **ARTI**PRIMES ?

Avec les bons travaux de rénovation et les bonnes aides, améliorer le confort de ses clients c'est facile.

Butagaz associé avec la **CAPEB**, a mis en place le programme **Artiprimes** pour récompenser les professionnels du bâtiment et ses clients qui réalisent des travaux d'économies d'énergie.

Quels sont les avantages des **ARTI**PRIMES ?

Pour le professionnel :

- ✓ Un soutien au développement de vos chantiers
- ✓ **Une prime** pour chaque travaux d'économies d'énergie
- ✓ L'accompagnement de Butagaz et de la CAPEB
- ✓ **Des offres exclusives** grâce aux partenaires de Butagaz et de la CAPEB

Pour le bénéficiaire :

- ✓ **Une prime** permettant de couvrir toute ou partie de l'investissement des travaux
- ✓ Accéder à des **matériaux performants** et certifiés
- ✓ Améliorer l'efficacité énergétique de son logement : **meilleure étiquette énergétique**

Quel sont les travaux éligibles ?

Chauffage :

- ✓ Chaudière haute performance
- ✓ Chaudière collective haute performance
- ✓ Pompe à chaleur air-eau / air-air
- ✓ Chaudière biomasse
- ✓ Poêle/insert bois

Régulation :

- ✓ Robinet thermostatique
- ✓ Système de régulation par programmation d'intermittence

Enveloppe :

- ✓ Isolation des combles
- ✓ Isolation des murs
- ✓ Isolation d'un réseau hydraulique
- ✓ Fenêtre avec vitrage isolant

Retrouvez la liste des travaux éligibles sur Artiprimes.fr.

